

## **Des modifications interviennent sur le FCP CNP Assur Nam Actions Europe**

### Autorisation de continuer à investir sur les titres émis par le Royaume-Uni, suite au Brexit

Nous informons les porteurs de parts du FCP CNP Assur Nam Actions Europe (part N C/D : FR0007014675), qu'à partir du 28 décembre 2020, le fonds sera exposé en permanence entre 0% et 100% en actions de l'Union Européenne, plus la Suisse, le Royaume-Uni, et la Norvège.

Concernant l'exposition du portefeuille aux devises : l'exposition à des titres libellés dans des devises des pays de l'Union Européenne, du Royaume-Uni, de la Suisse ou de la Norvège autres que l'euro, n'est pas limitée : l'intégralité de l'actif du FCP peut donc être exposé au risque de change ; le gérant se réserve la possibilité de ne pas couvrir le risque de change. Dans la limite de 10 %, le FCP peut détenir des titres libellés dans la devise de pays n'appartenant pas à l'Union Européenne, du Royaume-Uni, de la Suisse ou de la Norvège.

Le risque de change est complété comme suit : Le FCP peut présenter un risque de change de 100% maximum du fait des positions dans des pays de l'Union Européenne hors zone euro, au Royaume-Uni, en Suisse ou en Norvège, et dans la limite de 10 % dans des devises de pays n'appartenant pas à l'Union Européenne, au Royaume-Uni, à la Suisse ou la Norvège.

Les autres caractéristiques de ce FIA demeurent inchangées.

La documentation juridique du FIA décrivant l'ensemble de ses caractéristiques est disponible auprès de OSTRUM ASSET MANAGEMENT.

Elle peut vous être adressée dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite auprès de :

- OSTRUM ASSET MANAGEMENT  
« Direction Expérience Clients »  
43, avenue Pierre Mendès-France  
75013 PARIS
- ou de [contact@ostrum.com](mailto:contact@ostrum.com)